



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille quinze, le 16 juin à dix sept heures trente, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur MARTIN Jacques.

PRESENTS : Mmes ANDRE Michèle, ALLEMANDI Florence (pouvoir de M. FRELASTRE), VAGINAY Sophie, DOUX Séverine (pouvoir à M PAYOT Jean Michel), STUPNICKI Josiane (pouvoir de M. COLLOMB Stephane), PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine et BOISSE Sandrine, MM. BOUGUYON Yvan (pouvoir de MM. MARTIN-CHARPENEL Pierre), BERCHER Francis, LONGERON Michel, GILLY Lucien, NICOLAS Yves, MILLION-ROUSSEAU Daniel, FERRON Jean, GAMBAUDO Georges, BEHETS Jan, NICOLAO Michel, BULTEL Jean Pierre et M. BOUVET Patrick.

EXCUSES : Mme LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, MM. MARTIN-CHARPENEL Pierre ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, PAYOT Jean Michel ayant donné pouvoir à Mme DOUX Séverine, BAGUE Patrice, FRELASTRE Jean-Michel ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, COLLOMB Stephane ayant donné pouvoir à Mme STUPNICKI Josiane et PELLOUX Jacques.

Délibération n°2015/79

OBJET : COMMERCIALISATION D'ARTICLES PORTANT LE LOGO « VALLEE DE L'UBAYE » : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SARL AFFICHES TOI/ LEDRAPO.

La Société Affiches toi / Ledrapo souhaite produire une collection officielle de bandeaux et bonnets portant le logo «Vallée de l'Ubaye», qu'elle proposera à la vente aux différents acteurs et socio professionnels de la Vallée de l'Ubaye.

En contre partie, cette société s'engage à reverser à la C.C.V.U une commission de **10 %** sur le montant des ventes HT de produits Ledrapo portant le logo «Vallée de l'Ubaye»,

Sur proposition du Président,
Le Conseil de Communauté,

Considérant que cette opération vise à la promotion de la vallée de l'Ubaye.
Vu le projet de convention ci-annexé,

Après délibéré,
A l'unanimité des membres présents,

- **ACCEPTTE** le partenariat avec la société Affiches toi / Ledrapo,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention de partenariat à intervenir avec la société Affiches toi / Ledrapo pour l'année 2015/2016 comprenant la saison d'hiver 2015/2016 et l'été 2016,
- **DIT** que les recettes correspondantes seront inscrites à ***l'article 7788*** du budget tourisme 2015 et 2016.

Ainsi Fait et Délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus
Pour Extrait Certifié Conforme

Le Président,
M. Jacques MARTIN.

